



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

AVIS AUX USAGERS

Rivière : LE LOIR

Référence : Avis_DDT49-2025-096-Le_Loir

Les usagers du bassin de la Maine sont informés que des balades en kayak et paddle seront organisées au départ de la plage de Villevêque jusqu'au barrage du pont de Briollay sur le Loir.

Dates et horaires : 26 juillet et 16 août de 10 h à 12 h ;
8 août de 20 h à 22 h.

La navigation ne sera pas interrompue pendant le déroulement des balades. Elle s'effectuera sous le contrôle et la responsabilité des organisateurs qui assureront la sécurité et la régulation.

Les usagers de la voie d'eau devront réduire leur vitesse sur toute la zone concernée et faire preuve d'une vigilance particulière.

Le stationnement des bateaux de toute sorte et l'implantation de perches en rivière, seront interdits sur le plan d'eau réservé pendant la durée de la manifestation.

À Angers, le 7 mai 2025
Pour le Préfet et par délégation
la cheffe de l'unité Loire et navigation,

Sophie MAQUIN